65e Année. — N° 10.

Le Numéro
10 CENTIMES

BUREAUX
ET RÉDACTION :
Roubaix, Grande-Rue, 71
Tourcoing, rue Carnot, 33

Abonnem.	3 m.	6 mois	1 an
Belgiq., Nord et limitrop.	8.»	15.50	30.»
France	9.»	16.50	32.»
Union postale	18.»	35.»»	46.»

OUBLIER, C'EST TRAHIR

Journal de Roubaix

SE SOUVENIR, C'EST SERVIR

Directrice-Propriétaire : Madame Veuve ALFRED REBOUX

65e Année. — N° 10.

SAMEDI
10
JANVIER 1920

Les ANNONCES
et les ABONNEMENTS
sont reçus
71, Grande-Rue, Roubaix
33, rue Carnot, Tourcoing

L'état de paix entre les Alliés et l'Allemagne. = Horrible infanticide à Flers

Département du Nord. Arrondissements de Lille
EXTRAIT du jugement rendu contradictoirement par le Tribunal de première instance, séant à Lille, jugeant correctionnellement, à l'audience du 12 Décembre 1919. À la charge de **SOLOMÉ Tobie**, âgé de 35 ans, né À Staple, le 10 février 1884, profession de cultivateur, demeurant à Touffiers; Convaincu du délit de spéculation illicite commis le 8 novembre 1919. Vu les articles 9 et 10, loi 20 avril 1916, 1 et 2, loi 23 octobre 1919; Le Tribunal le condamne à cinq cents francs d'amende. Dit que le présent jugement sera, par extrait, en première page inséré, aux frais du condamné, dans le journal le « Journal de Roubaix », sans toutefois que le coût de chaque insertion puisse excéder la somme de cent francs, et affiché pendant un mois, à la mairie de Touffiers, en un exemplaire manuscrit de 80 centimètres de long sur 20 de large. 41976d

UN GOUVERNEMENT

Les hommes d'Etat qui prendront le pouvoir dans quelques jours n'auront pas une besogne facile. En somme, il s'agit de réparer la France : elle a cruellement pâti; de la réorganiser : elle est dans un terrible désordre. Le plus ou moins de réussite que saura obtenir le gouvernement nouveau engage l'avenir français pour longtemps : grâce à lui ou par sa faute, la nation donnera ou ne pourra pas donner l'effort d'énergie intelligente que réclament ses destinées.

Jamais les circonstances n'ont été plus impérieuses. Mais il faut ajouter que jamais elles n'ont été plus favorables. Nous avons une Chambre qui ne demande qu'à bien faire et qui semble résolue à suivre de bonnes méthodes, au contraire de celle qui l'a précédée. Principalement, le pays est en pleine possession de ses idées les meilleures. Il a prouvé ce qu'il valait dans la guerre; il ne veut pas gaspiller les résultats de la victoire : il montre une patience, une docilité, un désir de sagesse qu'on aurait tort de ne pas admirer.

Bref, la France est toute prête à être gouvernée. Mais elle réclame un vrai gouvernement : de l'administration; c'est tout l'opposé de la politique, au sens affreux qu'a pris ce mot. Qu'on n'aille pas nous placer, à la tête des différents services, des politiciens, mais bien des hommes de métier. Pas de ces compétences de parti, interchangeables et qui, d'un département ministériel à un autre, promènent une ignorance infatuée! Peu nous importe aussi leur éloquence et leur renom de manœuvriers parlementaires. Peu nous importe enfin le dosage des groupes et la politicaillerie connue sous le nom de défense républicaine.

La République n'est pas en péril. Ce qui est en péril, c'est nos transports, notre commerce, notre industrie, nos finances et le train de notre vie quotidienne. Il nous faut des administrateurs; il nous faut des organisateurs du travail français.

B...

INFORMATIONS

LES OBSEQUES DE M. FLOURENS
Ancien ministre

Paris, 9 janvier. — Les obsèques de M. Flourens, ancien ministre, ont été célébrées, ce matin, en l'église Notre-Dame de la Miséricorde, de Passy. La cérémonie a eu lieu en présence d'une nombreuse assistance. L'inhumation a eu lieu au cimetière du Père Lachaise.

IL N'Y A PLUS D'ARMEE AMERICAINE EN FRANCE

Paris, 9 janvier. — Dès aujourd'hui, l'armée américaine cessera d'être représentée en France. Le général Connor, successeur du général Pershing, va rejoindre Anvers, qui devient la base américaine de ravitaillement en Europe.

LE ROI D'ANGLETERRE EN FRANCE

Paris, 9 janvier. — Le bruit a couru dans les sphères diplomatiques que le roi d'Angleterre visiterait la capitale française au début du mois de mars.

A l'ambassade britannique, il a été déclaré que l'on n'avait pas reçu de renseignements sûrs, concernant la visite projetée, bien que la question soit étudiée depuis quelques temps.

L'OPERA A LA C. G. T.

Paris, 9 janvier. — Plusieurs milliers de personnes ont assisté à la « première » de jeudi soir, à la Maison des Syndicats. La scène, c'était l'estrade, où d'ordinaire les Merrheim et les Bidegaray, les Cachin et les Rappoport font leurs harangues aux foules syndicalistes ou révolutionnaires. La recette a produit 8.000 francs.

LE PAIEMENT DES IMPOTS dans les Régions sinistrées

Paris, 9 janvier. — M. Klotz n'est pas [illegible] à lâcher le morceau, et le morceau, dans l'espèce, ce sont les malheureux contribuables des régions sinistrées.

Voici la note que le Ministère des Finances communique en ce qui concerne le paiement des impôts dans les régions libérées :

En ce qui concerne l'impôt afférent aux années 1916 à 1918, on doit considérer qu'il ne peut être régulièrement établi dans la partie du territoire occupé par l'ennemi durant lesdites années. Le Conseil d'Etat, spécialement consulté, a formellement confirmé cette manière de voir.

Pour l'établissement de l'impôt de 1919 les intéressés auront à déclarer, dans les délais supplémentaires dont ils bénéficient par application des dispositions réglementaires, et qui prennent fin le 24 janvier 1920, le montant des revenus réalisés en 1918. S'ils n'en ont pas réalisé, ils n'auront qu'à le dire; s'ils ont réalisé des bénéfices sur certains points et pas sur d'autres, ils n'auront qu'à totaliser les différentes cédules. En somme, ils n'auront qu'à faire ce que fait chacun dans l'ensemble du territoire.

L'ARMÉE DE DEMAIN
LE PROJET DE M. H. PATÉ

Paris, 9 janvier. — Dans une interview, M. Henri Paté a déclaré que le projet de loi militaire qu'il soumettra à la Chambre, sera inspiré des principes suivants :

Préparer la mobilisation des usines, concurremment à celles des combattants;

Organisation de l'éducation physique;

Suppression des travaux et corvées inutiles en campagne;

Organisation de périodes de courte durée, constituant la répétition de la mobilisation;

Renforcement de l'encadrement des corps de couverture, au moyen d'engagements et rengagements. La durée du service sera probablement d'un an.

LES QUOTIDIENNES

L'UNION POUR LA DÉFENSE DES FAMILLES NOMBREUSES

Il faut féliciter les hommes d'initiative et de dévouement qui ont organisé, pour demain, dimanche, à Roubaix, salle du Café Pandore, un grand meeting de protestation et de revendication en faveur des familles nombreuses. Il faut les louer d'avoir invité à cette réunion M. Groussau, l'éminent député du Nord, dont l'action parlementaire, depuis vingt ans, est une défense vigoureuse, ininterrompue, et souvent victorieuse de tout ce qui fait la force, la grandeur et la fierté du foyer français, et M. Antoine Redier, dont le beau talent s'est mis exclusivement au service des causes les plus utiles et les plus nobles.

Mais, c'est surtout de la preuve d'union et de désintéressement donnée en cette circonstance, qu'il convient de remercier les promoteurs et les organisateurs de la conférence.

Ils appartiennent à des associations différentes de Pères de Familles, associations qui, sous des titres divers, ont des ramifications dans la région. Jusqu'à présent, la multiplicité même des comités poursuivant un but semblable rendait difficile une action efficace des bonnes volontés. La dispersion des efforts n'a jamais favorisé le succès. Les citoyens actifs et intelligents qui dirigent la Fédération régionale des œuvres d'après-guerre, ont pensé que pour aboutir à des résultats pratiques, il était indispensable de réunir en un seul faisceau toutes les énergies convergentes. L'« Association des Familles Nombreuses de Roubaix » est née de cette idée féconde dont le meeting de demain et le « Concours des Grandes Familles » sont les premières manifestations publiques.

Et si je signale cette initiative à cette place, c'est qu'elle dépasse en portée le simple fait local ou régional, et qu'elle est un exemple et un enseignement.

Au moment où la famille française s'apprête à résister aux assauts redoublés et furieux de ses ennemis : du féroce individualisme qui imprègne notre législation et nos mœurs, de l'infâme propagande néo-malthusienne, de l'alcoolisme, du mépris de la natalité, il est bon que ses défenseurs descendent sur le forum et se groupent publiquement. L'heure des petites parlottes est passée. Pour faire aboutir les revendications si urgentes et si légitimes des pères de familles, il faut de plus en plus associer directement l'opinion des foules aux réformes nécessaires et opposer le bloc des volontés agissantes au bloc des inerties officielles.

Quand, demain, à Roubaix, on acclamera les noms des défenseurs de la famille française : les Groussau, les Rédier, les capitaine Maire, les Isaac, les Bureau, les Bertillon, les Rossignol, les Bazin, les Bordeaux, les Lamy, ce sera à la fois un témoignage impressionnant de reconnaissance, une belle manifestation d'union et un acte pratique de solidarité sociale.

Unissons-nous pour défendre les droits méconnus de la famille! Ne gaspillons pas nos initiatives et nos efforts! Qu'importe, après tout, les noms, les étiquettes et les formules! Une seule chose importe : faire triompher les justes revendications de ceux qui, si les pouvoirs publics comprenaient leur devoir et les véritables intérêts du pays, devraient profiter d'un régime de faveur, et qui, actuellement, sont traités en parias dans la nation.

Maurice Aubert.

LA PAIX

UN MESSAGE DU PRÉSIDENT WILSON
Le Traité doit être accepté sans des modifications qui en changent le sens

Washington, 9 janvier. — Dans un message lu au banquet du Comité national démocrate, à Jackson Bay, le président Wilson déclare que le seul, l'unique et clair moyen

M. WILSON

de déterminer la volonté du peuple américain en ce qui concerne la Ligue des Nations, était d'en faire l'objet principal des élections prochaines.

Le président dit qu'il ne s'oppose pas aux réserves, si, par elles, le Sénat désirait dire ce qui est indubitablement la signification du traité. « Mais, ajoute-t-il, nous ne pouvons pas écrire à nouveau le traité. Nous devons ou l'accepter sans y apporter des modifications, ou l'abandonner. Et alors, après que le reste du monde aura signé, nous nous trouverons en face de la tâche inimaginable de faire avec l'Allemagne un nouveau traité séparé. »

Le président prédit que si les Etats-Unis n'adhèrent pas à la Ligue des Nations, une nouvelle tentative sera faite pour écraser les nouvelles nations de l'Europe.

La réponse de M. Bryan

M. Bryan s'oppose ouvertement à M. Wilson sur la question de faire de la Ligue des Nations l'objet des élections. Il déclare que le parti démocrate doit accepter tels compromis qui sont nécessaires pour assurer la ratification du traité.

La Commission exécutive approuve le Traité

Washington, 9 janvier. — La commission exécutive du parti démocrate national a adopté une résolution approuvant le traité de Versailles et flétrissant comme antipatriotique l'attitude de ceux des sénateurs qui mettront obstacle à la ratification du traité, soit directement, soit au moyen de réserves de nature à annuler les effets du traité.

Les conséquences de la signature du Traité de Paix

La date de l'échange des ratifications du traité de Versailles est officiellement fixée. La cérémonie aura lieu demain, samedi, 10 janvier, à 16 heures, dans le salon de l'Horloge, au ministère des affaires étrangères.

Y seront représentées, les puissances qui ont déjà ratifié, c'est-à-dire l'Angleterre, la France, l'Italie, le Japon, la Belgique, la Bolivie, le Brésil, le Guatémala, le Pérou, la Pologne, le Siam, la Tchéco-Slovaquie, l'Uruguay et l'Allemagne.

Les commissions d'experts poursuivent activement leurs pourparlers en vue de régler les détails matériels. On espère qu'elles auront achevé leurs travaux pour samedi. De toutes façons, un retard possible de deux ou trois jours ne mettrait pas obstacle à la date désormais fixée de samedi.

C'est donc à partir du 10 janvier que courront les délais prévus pour les mesures qui doivent suivre la mise en vigueur du traité.

Voici les principaux de ces délais :

Dix jours : Evacuation du Slesvig par les Allemands.

Quinze jours : Evacuation de la Prusse orientale.

Un mois : Remise, par les Alliés, de la liste des fonctionnaires coupables que l'Allemagne doit livrer.

Deux mois : Désarmement des forteresses dans les territoires de l'Ouest militairement neutralisés.

Trois mois : Réduction à 200.000 hommes des effectifs de l'armée allemande.

Six mois : 1° Démantèlement des forteresses désarmées; 2° Réduction de la flotte au chiffre fixé.

Cinq ans : Evacuation du premier secteur de la rive gauche du Rhin par les Alliés.

Dix ans : Evacuation du deuxième secteur de la rive gauche du Rhin.

Quinze ans : 1° Evacuation du troisième secteur de la rive gauche du Rhin; 2° Plébiscite de la Sarre.

On voit que la date du 10 janvier 1920 marque un début bien plutôt qu'une conclusion.

L'HEURE DU CHATIMENT
LES TRAVAUX CONTINUENT A LA NOUVELLE RESIDENCE DE GUILLAUME

Londres, 9 janvier. — Le correspondant du « Daily Mail » à La Haye, mande à ce journal : Bien que la Hollande s'attende à ce que les Alliés demandent l'extradition de l'ex-kaiser, les travaux entrepris à sa nouvelle résidence de Doornhouse, sont poussés activement. Plusieurs ouvriers ont été récemment envoyés d'Amerongen, pour en hâter l'achèvement.

On pense que d'autres Allemands vont arriver à Amerongen, car les locataires des locaux appartenant au comte Bentinck, près desquels séjourne l'ex-kaiser, ne peuvent renouveler leurs baux.

REDUCTION DE LA LISTE DES COUPABLES ALLEMANDS

Paris, 9 janvier. — On dit que la liste des Allemands coupables a été réduite de 1.200 à 300 noms, dont l'ex-kronprinz allemand et l'ex-kronprinz Rupprecht.

LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES
du 11 janvier 1920

DANS LE NORD
CANDIDATS REPUBLICAINS :

BERSEZ Paul, ancien président du Conseil général, ancien maire de Cambrai, sénateur sortant.

Dr DEBIERRE Charles, professeur à l'Université de Lille, sénateur sortant.

DEHOVE Joseph, sénateur sortant.

DRON Gustave, ancien maire de Tourcoing, sénateur sortant.

HAYEZ Paul, membre de la Chambre de commerce de Douai, conseiller municipal de Douai, sénateur sortant.

PLICHON Jean, lieutenant-colonel d'artillerie, député du Nord.

POTIE Auguste, agriculteur, conseiller général, maire d'Haubourdin, sénateur sort.

TRYSTRAM Jean-Baptiste, président honoraire de la Chambre de commerce de Dunkerque, sénateur sortant.

LE SCRUTIN DE DIMANCHE

Les délégués sénatoriaux qui viendront dimanche voter à Lille, sont au nombre de 2.521.

Les bureaux de vote, au nombre de 10 et un bureau central, seront installés dans la grande salle des fêtes de l'Hôtel de la Préfecture.

Les délégués voteront, pour le premier tour de 8 heures à midi, et les résultats du premier tour seront connus vers une heure et demie.

En cas de ballottage, pour le 2e tour, on votera de 2 heures à 5 heures, et pour le 3e, de 7 heures à 10 heures.

L'administration prie les délégués de bien vouloir consulter les horaires des trains spéciaux mis à leur disposition dans les gares.

LA CANDIDATURE DU Dr de LAUWEREYNS

Le Dr de Lauwereyns, chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre, désigné comme candidat par le Congrès républicain de Valenciennes, annonce qu'il maintient sa candidature, protestant contre ce qu'il appelle « l'alliance avec la réaction ».

DANS LE PAS-DE-CALAIS
UNE CANDIDATURE ISOLEE

M. Léon Capy, ancien conseiller général de Saint-Pol, pose sa candidature pour faire triompher « les idées républicaines de libéralisme, de concorde et d'union qui ont été celles de toute sa carrière politique. »

Le choix de M. Jonnart s'impose, dit-il, au suffrage de tous les partis, mais il ne croit pas que les autres noms proposés par le Congrès soient aussi indiscutables.

DANS LA SOMME

Les républicains libéraux et progressistes, sous l'inspiration du désir de réconciliation nationale, ont décidé de soutenir les candidatures suivantes :

MM. Cauvin ou Ronsé, sénateurs sortants ; Gougé et Pierrin, candidats républicains de reconstitution nationale ; Lyonel François, indépendant.

M. POINCARÉ SERAIT SENATEUR DE LA MEUSE

Paris, 9 janvier. — M. Maginot, président du Conseil général de la Meuse, ayant exprimé à M. Poincaré le vœu qu'il reprenne bientôt la place à laquelle lui donnent droit sa haute valeur, son talent et son expérience, le Président de la République lui a répondu que son plus ardent désir sera de pouvoir représenter de nouveau le département de la Meuse, qui a si cruellement souffert.

On sait, en effet, que l'un des futurs sénateurs de la Meuse a pris l'engagement de démissionner, dès le lendemain de l'élection à la présidence de la République, pour offrir son siège à M. Poincaré, redevenu simple citoyen et éligible.

LE FLOT DESCEND...
La Seine continue de baisser

Paris, 9 janvier. — La décrue de la Seine continue et on espère ouvrir aujourd'hui la gare des Invalides.

LA CRISE DU CHARBON

M. LOUCHEUR A LILLE

Paris, 9 janvier. — M. Loucheur, ministre de la Reconstitution Industrielle, quittera Paris, demain soir, pour Lille, où il restera dimanche et lundi. Durant son séjour, le ministre étudiera tout particulièrement la situation créée par la crise du charbon dans les trois grands centres industriels de Lille, Roubaix, Tourcoing.

DEUX TRAINS DE CHARBON QUOTIDIENS, DE DUNKERQUE

La Préfecture nous communique la note suivante :

Dans les limites des contingents attribués, il a été convenu que les différents groupements s'entendraient en vue de l'expédition par trains complets des ports et des mines.

Indépendamment des tonnages des foyers domestiques à réaliser du port de Boulogne et des charbons anglais importés par les Chambres de commerce au port de Dunkerque, M. le Préfet a obtenu que deux trains seraient expédiés journellement de ce dernier port, à destination du Nord libéré.

LE CHARBON ARRIVE A DUNKERQUE

Deux nouveaux navires, chargés de charbon, sont entrés jeudi, dans le port de Dunkerque.

IL Y A DU CHARBON A BETHUNE

Il y a, à Béthune, beaucoup de charbon. Mais il est enlevé : d'abord par les mercantis qui le revendent à Lille, Roubaix, Tourcoing et ailleurs, à des prix fantastiques; puis par les transports pour Paris.

Ne pourrait-on organiser des transports par terre avec les autos militaires inoccupés?

REQUETE ET PROTESTATION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LILLE

La Chambre de commerce de Lille a tenu une séance spéciale relative à la crise du charbon dont souffre le Nord. A l'issue de la réunion, un télégramme a été envoyé à M. Loucheur, ministre de la Reconstitution industrielle, exposant les réclamations nombreuses d'industriels contraints de fermer leurs usines, faute de charbon et priant le ministre d'intervenir d'urgence.

La Chambre de commerce a notamment été avisée qu'une usine occupant 1.700 ouvriers devra fermer demain ; elle s'est vu refuser le chargement de péniches, à Béthune, par le Bureau national des charbons alors que 1.800 péniches sont inutilisées dans la région de Béthune.

Enfin, la Chambre de commerce proteste contre l'envoi de presque tout le combustible du Pas-de-Calais à Paris.

ECOLE DES SCIENCES SOCIALES ET POLITIQUES, A LILLE

UNE CONFÉRENCE DE M. l'abbé Thellier de Poncheville

Comme nous l'avons dit hier, la série des conférences organisées par l'Ecole des Sciences Sociales et Politiques de l'Université Catholique de Lille a commencé jeudi soir dans une salle de l'évêché.

Le premier sujet, traité avec un art infini par M. l'abbé Thellier de Poncheville, était celui-ci : L'esprit chrétien dans les relations sociales.

On se trouve d'abord, dit l'orateur, en face de l'objection qui pourrait monter aux lèvres d'un grand nombre : pourquoi parler de religion et de relèvement moral, lorsqu'on a devant soi tant de ruines matérielles à relever? Nous n'avons plus le temps de philosopher et de discourir sur des thèses plus ou moins utopistes, plus ou moins éthérées. Aujourd'hui, le mot d'ordre est celui-ci : produire pour jouir. Ne croyant plus à rien, on se moque de tout. Tout le monde est devenu utilitariste, soit par cynisme, soit par inconscience. On absout l'immoralité dans l'industrie et dans les affaires, la loi du gain est devenue un vain mot. L'homme est maintenant un passionné de lucre et apporte toujours et en tout une cupidité sans bornes. Le résultat de cette manière de voir est navrant. Il mène, à coup sûr, à l'enrichissement de quelques-uns par l'appauvrissement de l'immense majorité. Nous arrachons de notre cœur toutes les fibres qui pourraient l'attacher au domaine moral. Le matérialisme de fait se retrouve partout.

L'industrie est devenue un combat en champ clos entre le capital et le prolétariat. Le premier sera vainqueur jusqu'au jour où le second presque étouffé, mais puisant une énergie nouvelle dans ses souffrances elles-mêmes, se révoltera et dans un dernier sursaut écrasera son oppresseur d'hier.

Or, nous ne sommes pas des bêtes, et malgré tout, nous, Français, nous ne vivons pas seulement de pain mais surtout d'idéal. On peut aller plus loin et dire : il y a un minimum de richesse morale nécessaire à l'augmentation licite de nos richesses matérielles. Ce qu'il nous faut maintenant pour arriver justement à notre relèvement économique, ce n'est point une révolution sociale, c'est une évolution morale, car la société ne deviendra meilleure que si les hommes deviennent moins mauvais.

Au lieu de nous déchirer les uns les autres, entr'aidons-nous. C'est peut-être de cette manière que nous servirons le mieux notre intérêt. Ce n'est pas en additionnant des égoïsmes qu'on pourra servir la société, c'est en additionnant des dévouements, sous lesquels on trouve une abnégation. Et voilà où peut intervenir l'esprit chrétien. Léon XIII, dans son encyclique « Rerum Novarum » ne s'est-il point élevé contre la contrainte imposée à l'employé? Et Pie X a dit qu'il fallait organiser les rouages sociaux pour qu'ils apportent à chacun le plus de bien-être possible. C'est en cela que le socialisme chrétien dépasse, de beaucoup, semble-t-il, le socialisme moderne. La socialisation des biens n'amènerait pas la socialisation des âmes, tandis que se retrouvant dans le même idéal, le patron et l'ouvrier pourront mener à bien leur rude labeur, à condition que l'un et l'autre veuille bien travailler, non point dans un but égoïste, mais pour le bien commun.

En une conclusion vibrante, l'orateur adresse un appel énergique à tous les jeunes de vingt ans, qui n'ont point, à cause de leur jeune âge, participé à la grande guerre. Il les convie à prendre part, de tout leur être, à la croisade sociale et de venir à la rescousse, pour assurer à la France sa reconstitution morale.

J. R.

L'ATTELAGE DES CHIENS

Le Préfet du Nord rappelle que les dispositions de l'arrêté réglementaire du 21 avril 1914, sur l'attelage des chiens, sont toujours en vigueur. Nous rappelons sommairement cet arrêté : Demande d'autorisation : dispositif pour préserver l'animal d'accident; les chiens devront être muselés; une écuelle destinée à abreuver l'animal devra être emportée; paillassons ou sacs devront être étendus durant les stationnements.

De plus, il est interdit d'atteler plus de trois chiens à la même voiture; d'atteler une chienne en état manifeste de gestation ou allaitant des petits; de porter des coups aux animaux, de les surcharger.

DERNIÈRE HEURE

LA PAIX

La Signature du Protocole
L'ÉTAT DE PAIX DÉFINITIVEMENT RÉTABLI LE 10 JANVIER

Paris, 9 janvier. — Samedi, à quatre heures, aura lieu, au ministère des affaires étrangères, la cérémonie de la signature du protocole, qui mettra fin à l'armistice, et de l'échange des ratifications, qui rétablira définitivement l'état de paix entre les Alliés et l'Allemagne.

Une double cérémonie

Cette cérémonie comprendra deux parties. Les représentants des cinq grandes puissances se réuniront d'abord dans le cabinet du ministre des affaires étrangères.

MM. Von Lersner et Von Simson seront alors invités à signer, au nom de l'Allemagne, le protocole du 1er novembre; ils recevront des mains de M. Clemenceau la lettre par laquelle les Alliés s'engagent à réduire le chiffre du matériel réclamé pour la destruction de la flotte de Scapa-Flow.

La seconde partie de cette cérémonie se déroulera immédiatement après dans le salon de l'Horloge. Les treize puissances qui ont ratifié le traité de Versailles, y seront représentées, à raison d'un délégué par puissance. Pour la France, ce sera M. Clemenceau; pour l'Angleterre, ce sera M. Lloyd George; pour l'Italie, M. Nitti, etc.

Le procès-verbal

Un procès-verbal sera établi, dont voici les grandes lignes : Le procès-verbal du dépôt sur les ratifications du traité de paix signé à Versailles le 28 juin 1919, entre, d'une part (suit la liste des 26 Etats alliés), et, d'autre part, l'Allemagne, ainsi que sur les actes suivants : le protocole signé le même jour par les mêmes puissances, arrangement de même date entre les Etats-Unis, la Belgique, l'Empire britannique, la France et l'Allemagne, concernant l'occupation des pays rhénans. Il a été procédé au dépôt des ratifications et à leur remise au gouvernement de la République Française pour être déposé dans ses archives.

Le procès-verbal sera imprimé sur parchemin grand in-quarto. Les plénipotentiaires y apposeront leur cachet et leur signature.

La reprise des relations diplomatiques

Cet échange de ratifications aura pour résultat la reprise immédiate des relations diplomatiques entre les Alliés et l'Allemagne. Il est vraisemblable que M. Von Lersner sera désigné comme chargé d'affaires, et qu'il s'installera aussitôt à l'ambassade, rue de Lille. Dès le lendemain, M. de Marcilly, chargé d'affaires de France, quittera Paris pour Berlin.

Une autre conséquence, sera le rapatriement immédiat des prisonniers allemands.

Pour que l'échange des ratifications puisse avoir lieu samedi, les commissions techniques (Le Rond-Simson) ont dû passer une partie de la nuit, jusqu'à quatre heures du matin.

Toutes les questions d'ordre administratif, consécutives à la mise en vigueur du traité, sont maintenant réglées.

Cet après-midi doit avoir lieu une réunion des techniciens alliés, au sujet de l'extradition des coupables allemands.

Les documents signés

ENTRE LES ALLIES & LES ALLEMANDS

Paris, 9 janvier. — Voici la liste des documents qui ont été signés aujourd'hui entre les Alliés et les Allemands :

1° Dispositions concernant l'entrée en vigueur des Commissions interalliées de Silésie, Allenstein, Marienwerber;

2° Accord concernant le transfert des territoires de Memel et de Dantzig;

3° Disposition concernant l'évacuation de la Haute-Silésie par les troupes allemandes et l'occupation par des troupes alliées;

4° Disposition concernant l'évacuation par les troupes allemandes et l'occupation par les troupes alliées des territoires d'Allenstein et de Marienwerber, Memel et Dantzig;

5° Arrangement au sujet du passage des trains militaires, à travers les territoires de Marienwerber et d'Allenstein.

ENTRE LES ALLEMANDS ET LES POLONAIS

Liste des documents qui ont été signés le 9 janvier entre les Allemands et les Polonais :

1° Protocole additionnel aux arrangements allemands-polonais;

2° Accord entre le gouvernement polonais et le gouvernement allemand relatif à la mise en vigueur du traité de Versailles;

3° Arrangement concernant l'organisation d'un trafic militaire provisoire par chemin de fer entre la Prusse orientale et vice-versa.

LES MODALITÉS DU NOUVEL EMPRUNT
Emis au pair, remboursable à 150 francs, il rapportera 5 p. c.

Paris, 9 janvier. — Le « Journal Officiel » publie le décret et l'arrêté du ministre des finances, qui déterminent, en exécution de la loi du 30 décembre dernier, les conditions du nouvel emprunt. Cet emprunt sera émis au pair. Pour un versement de 100 francs, le souscripteur est assuré de recevoir, dans un délai maximum de 60 ans, le remboursement de 150 francs, et il touchera, en deux échéances semestrielles, jusqu'à la fin du remboursement, une rente de 5 francs. L'émission commencera le 10 février prochain et les souscriptions seront reçues jusqu'au 20 mars inclus.

Les arrérages seront payables le 1er mai et le 1er novembre de chaque année. Le premier coupon viendra en échéance le 1er novembre 1920, et pour tenir compte du délai de 7 mois qui s'écoulera entre cette date et celle de la souscription, le coupon sera exceptionnellement de 3 fr. 50 au lieu de 2 fr. 50. Les titres à rembourser chaque semestre seront désignés par des tirages au sort qui auront lieu le 16 mars et le 16 septembre

Le montant des titres remboursables sera versé au porteur au moment de l'échéance des coupons, soit le 1er mai et le 1er novembre de chaque année. Les souscripteurs auront la faculté, soit de verser en une seule fois le montant de leur souscription, soit de s'en acquitter en versements échelonnés sur les dates suivantes : 25 fr. à l'émission; 25 fr. le 1er avril 1920; 25 fr. le 16 juin 1920 et 26 fr. le 1er août 1920, au total 101 francs. La majoration de 1 franc correspond aux intérêts sur ces versements différés. Les inscriptions seront reçues pour un minimum de 5 francs de rente et au-dessus de ce chiffre par multiple de 5 francs de rente.

Seront admis en libération de souscription, le numéraire et les billets de banque, les chèques et virements, les bons et obligations de la Défense Nationale, les bons ordinaires du Trésor, les arrérages des emprunts 4 et 5 p. c. à échoir jusqu'au 31 mars 1921.

Les automobilistes des Régions libérées
Un accord sur la question des salaires

Paris, 9 janvier. — Le ministre des régions libérées a reçu les délégués de la Fédération nationale des transports, auxquels il a communiqué les conclusions de l'étude à laquelle il avait soumis leurs revendications. L'accord s'est établi d'une façon complète sur la question des salaires.

Le ministre a, en outre, fait connaître aux délégués, les mesures prises par lui, dès le mois de décembre, pour l'amélioration des conditions matérielles et morales du personnel des transports : salles de lecture et de repos, cours d'enseignement mutuel, leçon, théorie, pratique, coopératives et économats, bains-douches, etc.

Les salaires

Aux termes du statut nouveau, les traitements des chauffeurs-mécaniciens sont garantis à 20 francs par jour, plus une prime de 1 fr. 50 et une prime d'entretien de 1 fr. par jour. La semaine de 48 heures est garantie. les heures supplémentaires sont payées. Une allocation de quatre francs par nuit, est allouée aux chauffeurs, en cas de déplacement.

Le syndicat est reconnu par les chefs de service et de parc. Une commission professionnelle et un conseil de discipline sont institués.

La question des camionneurs automobiles n'est pas encore tranchée, elle le sera dans le courant de janvier, et les mesures qui seront prises, auront un effet rétroactif et partiront du 1er janvier.

UNE EXPLOSION dans une saboterie mécanique de Plougastel
Six morts

Morlaix, 9 janvier. — Une explosion s'est produite dans une sabotterie mécanique de Plougastel-Guerrand. On compte six morts.

L'OCCUPATION FRANÇAISE EN SYRIE
Un conflit sanglant entre troupes françaises et volontaires syriens. — Quatre officiers prisonniers et 160 tués

Londres, 9 janvier. — Le « Morning Post » annonce que l'occupation par les troupes françaises de la Cokoa, en Syrie, a été suivie d'un conflit sanglant entre volontaires syriens et Français.

Les troupes françaises auraient eu 160 tués et de nombreux blessés; quatre officiers français auraient été faits prisonniers.

Les Français auraient de 15 à 20.000 hommes, pour la plupart Sénégalais.

Dernières Nouvelles Régionales
Conseil de guerre d'Amiens

Amiens, 9 janvier. — Le Conseil de guerre a condamné par contumace à dix ans de travaux forcés et à la dégradation militaire, le lieutenant Eugène Mangin qui a détourné 5.000 francs à la caisse de la Compagnie des tirailleurs indochinois qu'il commandait à Abbeville, et s'est enfui de l'hôpital de Paris où il était en traitement.